

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 décembre 2015

PLF POUR 2016 - (N° 3308)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 21

présenté par

Mme Sas, M. Alauzet, Mme Abeille, Mme Allain, Mme Attard, Mme Auroi, M. Baupin,
Mme Bonneton, M. Cavard, M. Coronado, M. de Rugy, Mme Duflot, M. François-
Michel Lambert, M. Mamère, Mme Massonneau, M. Molac, Mme Pompili et M. Roumégas

ARTICLE 15 BIS

I. – Au premier alinéa de l'alinéa 1, substituer au taux :

« 25 % »

le taux :

« 40 % ».

II. – Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« IV. – La perte de recettes pour l'État est compensée à due concurrence par la création d'une taxe additionnelle aux droits mentionnés aux articles 575 et 575 A du code général des impôts. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est proposé dans cet amendement d'affecter une fraction de 40 % du produit de la Taxe sur les Transactions Financières (TTF) à l'Agence Française pour le Développement (AFD), principal opérateur de la politique d'aide publique au développement de la France.

Les prévisions du PLF sur les recettes totales de la Taxe sur les Transactions Financières s'élèvent à hauteur de 1 072 millions d'euros ; 40 % représentent 428,8 millions d'euros.

Un amendement allouant 25 % du produit de la Taxe sur les Transactions Financières a été voté en première lecture à l'Assemblée Nationale. Grâce à nouvel amendement, 15 % additionnel de ce produit porteront à 40 % le montant total du produit de la Taxe sur les Transactions Financières alloué à l'Agence Française pour le Développement dont les crédits augmenteraient de 160,8 millions d'euros.

Cet amendement permettra de compenser la coupe de 162 millions d'euros de la Mission « Aide Publique au Développement » votée le 13 novembre en seconde délibération. Présenté par le gouvernement, l'amendement minore les crédits du programme « Solidarité à l'égard des pays en voie de développement » et affaiblit la politique de dons de la France à destination des pays les plus pauvres. Le Président s'était pourtant engagé le 27 septembre 2015 à augmenter l'aide au développement française de 4 milliards d'ici à 2020 pour contribuer à l'atteinte des Objectifs du développement durable et venir financer l'adaptation au changement climatique, notamment dans les pays les plus pauvres et grâce à une hausse des dons.